

Madame, Monsieur,

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « Enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère en arabe, italien, portugais ou turc, assuré dans le respect des valeurs de la République par un professeur mis à disposition par un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Cet enseignement est gratuit.

Les cours optionnels d'EILE sont proposés, en plus des 24 heures obligatoires, à raison d'une heure trente par semaine.

Ils sont ouverts aux élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité, leur niveau linguistique de départ. Ces enseignements sont proposés aux élèves du CE1 au CM2.

Les cours ont lieu généralement après la classe ou, en accord avec les communes concernées, le mercredi, matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin.

Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont élaborés par la France en partenariat avec les pays partenaires. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser essentiellement à l'oral des expressions et des phrases simples dans la langue choisie.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les professeurs qui prennent en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 7 et 11 ans.

Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN).

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2024-2025, vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à la directrice / au directeur de l'école de scolarisation de votre enfant avant le 25 mars 2024.

L'ouverture du cours à la prochaine rentrée scolaire 2024-2025 dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.

Si le cours que vous avez sollicité est ouvert, vous vous engagez à ce que votre enfant soit assidu et respect les horaires et le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'éventuelle ouverture du cours, le lieu d'implantation et l'horaire vous seront confirmés au moment de la rentrée scolaire. Cette ouverture dépend du nombre de demandes et de la possibilité pour le pays partenaire du dispositif de mettre un enseignant à disposition.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention portée à la lecture de cette information.

Pour L'Inspecteur d'académie
Par intérim,
Le Secrétaire général,


Norbert ARNOULT

**FORMULAIRE DE PRE INSCRIPION
A RETOURNER A L'ECOLE AVANT LE 25 / 03 / 2024**

[TAMPON DE L'ECOLE]

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS OU PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE

Madame/ Monsieur (prénom/NOM) :

.....
demande(nt) que l'élève (prénom/NOM) :

.....
inscrit en classe de : à l'école :

.....
située dans la commune de :

suive pendant l'année scolaire 2024-2025 l' « enseignement international de langue étrangère » (EILE) dans la langue suivante : (un seul choix)

[Cocher la case ou entourer la langue choisie]

Arabe			<input type="checkbox"/> Turque
<input type="checkbox"/> algérien	<input type="checkbox"/> marocain	<input type="checkbox"/> tunisien	

Votre enfant : *[Cocher la case ou entourer la situation]*

était déjà inscrit en EILE durant l'année scolaire 2023-2024 **et souhaite poursuivre en EILE dans la même langue durant l'année scolaire 2024-2025**

n'a jamais suivi de cours d'EILE : **première inscription en 2024-2025**

était inscrit en EILE durant l'année scolaire 2023-2024 **mais souhaite changer de langue en 2024-2025**

IMPORTANT : le(s) parent(s)/le représentant légal déclare(nt) avoir pris connaissance que :

- Un cours d'EILE est proposé **du CE1 au CM2** ; durée : **1 h 30 par semaine** pendant l'année scolaire (hors vacances scolaires) ; une seule langue peut être demandée.
- Ce formulaire recense les demandes d'inscription à un cours d'EILE pour l'année scolaire 2023-2024. L'ouverture réelle du cours à la rentrée scolaire suivante n'est pas automatique. Elle dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un enseignant à disposition.
- Toute demande d'inscription implique **le respect des horaires et la présence de l'élève au cours EILE pour la totalité de l'année scolaire.**
- Le cours peut regrouper des élèves venant de différentes écoles. **Le cours peut donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.**
- Si vous êtes intéressé(s), ce formulaire, complété et signé, est à retourner à la directrice/au directeur de l'école où votre enfant est scolarisé.
- **Les inscriptions aux cours d'EILE sont faites uniquement par ce formulaire de l'éducation nationale, complété et signé par le(s) parent(s) ou le représentant légal de l'enfant.**
- La seule indication donnée à un professeur EILE ne vaut pas inscription de l'élève.

À, le **2024**

Signature du parent / des parents ou du représentant légal de l'élève :